



## Pro - Perso : Droit à l'oublie BDF / FIBEN ... ?

Par **MARC7575**, le **18/01/2016** à **01:31**

Bonjour,

j'ai été entrepreneur individuelle de 2009 à 2012 et ainsi de 2012 à 2013 en liquidation judiciaire simplifié : clôture en 01/2013.

Aujourd'hui 2016 ! j'ai repris une activité a nouveau en tant que commerçant entreprise individuelle.

Je n'est pas de cotation mauvais gérant grâce au décret en date du 2 septembre 2013 qui a supprimé la cotation de la base de données du fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la Banque de France ...

**MAIS** une « Informations relatives à l'existence éventuelle d'une procédure liquidation judiciaire » est toujours visible pour les banquiers et sur infogreffe !

Mes questions :

Existe t'il un droit a l'oublie a la BDF . ?

Existe t'il un droit a l'oublie concernant le site infogreffe . ?

Enfin comment puis-je faire disparaître toutes c'est mentions antérieurs ?

Par avance, merci ceux o/ celle qui pourrons m'aider !